

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-3002

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 21

À l’alinéa 270, substituer à la référence :

« L. 433-15 »,

la référence :

« L. 433-119 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.